

MÉMO : DISCOURS DIRECT-INDIRECT

**Discours direct* : Les paroles du personnage non-modifiées, telles qu'elles : Hélène dit à son mari : « J'ai perdu mon manteau ». Peut contenir des marques d'oral (euh, ah ! zut, mince).

**Discours indirect* : les paroles du personnage sont rapportées : Hélène dit à son mari qu'elle a perdu son manteau. Ne contient pas de marques d'oral.

* *Discours direct* : verbe de parole + : « » - *Discours indirect* : verbe de parole + que, si (question ? -interrogative indirecte), de +infinitif si impératif.

Ex : Le policier demande au chauffeur : « As-tu tes papiers ? ». / Le policier demande au chauffeur s'il a ses papiers.

Ex : Le policier raconte : « J'ai été témoin d'un accident ». / Le policier raconte qu'il a été témoin d'un accident.

Ex : Le policier crie au piéton : « Arrêtez-vous ! ». / Le policier crie au piéton de s'arrêter.

Passage discours direct/indirect : **les pronoms personnels peuvent changer** ainsi que les **déterminants possessifs** (je-il, elle/ mes-ses, ma-sa, nos-leurs) et certains **adverbes de temps, lieu** : ici-là, hier-la veille, demain-le lendemain. Exemple : Jean dit à son amie : « **J'**irai chercher **mes** documents **demain** ». / Jean dit à son amie qu'**il** ira chercher **ses** document **le lendemain**.

Les temps des verbes :

***L'impératif** du discours direct se transforme en **de + infinitif** au discours indirect.

Hélène dit à son mari : « **Prends** mon manteau ! » / Hélène dit à son mari **de prendre** son manteau.

- **Verbe introducteur de parole au présent ou au futur : aucun changement de temps.**
Exemple : Elle jure : « Le policier **prendra** ma déposition demain » : Elle jure que le policier **prendra** sa déposition demain. Il promet : « **J'ai** bien **fermé** les fenêtres ». / Il promet qu'**il a** bien **fermé** les fenêtres.
- **Verbe introducteur de parole au passé** (imparfait, passé simple, passé composé, plus que parfait, etc.) : **changement** selon les lois de la concordance des temps.
Exemple : Marcus a dit : « Je rencontre mon patron aujourd'hui ». / Marcus a dit qu'il rencontrait son patron aujourd'hui.
- **Simultanéité : Imparfait** : Marcus a dit qu'il rencontrait son patron aujourd'hui.
- **Antériorité : Plus-que-parfait** : Marcus a dit qu'il avait rencontré son patron hier.
- **Postériorité : Conditionnel présent** : Marcus a dit qu'il rencontrerait son patron le lendemain.
- **Attention** : le verbe introducteur de parole (Marcus a dit) ne change jamais ! C'est uniquement le deuxième verbe qui peut se modifier.